



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE LA LANDE-EN-SON

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de Beauvais II

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 17 Décembre 2020

Etaient Présents : MM C. DUQUENOY – T. JOUVE – Mmes M. CHEVALIER – C. BREANT
Mmes J. BOULNOIS – L. COTY – I. LAMETA – D. LELOUP A. VAUTARD
MM. J-L. HENNOQUE – R. PEREZ – F-M. RAOULT

Absents Excusés : Mmes A. HORNOY, A. LAGASSE, M. M. PIGEOLET

Formant la majorité des membres en exercice.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Isabelle LAMETA.

En présence de Mme Corinne TACK, secrétaire de mairie, chargée d'assister la secrétaire de séance pour la prise de notes.

1. Délibération pour le ramassage des déchets verts pour les personnes âgées et à mobilité réduite

Suite à plusieurs sollicitations, la Mairie souhaite mettre en place un service de ramassage des déchets verts pour les personnes ne pouvant se rendre à la déchetterie par leur propre moyen. Ce service fonctionnera 2 fois par mois, le lundi matin.

Ce service sera à disposition des personnes âgées isolées, les personnes n'ayant pas de véhicule, les personnes à mobilité réduite et les personnes isolées (ci-joint explication du service de ramassage).

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : 12
- Ont voté Pour par mandat : 0
- Ont voté contre : 0
- Ont voté contre par mandat : 0
- Se sont abstenus : 0
- Se sont abstenus par mandat : 0

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mettre en place un service de ramassage des déchets verts pour les personnes ne pouvant se rendre à la déchetterie.

2. Communauté de Communes : Délibération « Transfert de la Compétence Mobilité »

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la délibération n°20201029-D154 du 29 Octobre 2020 concernant le transfert de la compétence mobilité – CCPB autorité organisatrice de la mobilité locale (AOM).

Après lecture de cette délibération, le Conseil municipal :

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : 6 ; - Ont voté Pour par mandat : 0
- Ont voté contre : 2 ; - Ont voté contre par mandat : 0
- Se sont abstenus : 4 ; - Se sont abstenus par mandat : 0

- Valide le transfert de la compétence « mobilité » à la Communauté de Communes du Pays de Bray à compter du 01 Février 2021 au titre de compétence facultative, et confirme le positionnement de la Communauté de Communes du Pays de Bray en qualité d'Autorité organisatrice de la mobilité locale sur son ressort territorial.

3. Délibération : Loyer Commerces

En raison du reconfinement et de la fermeture du salon de coiffure du 28 Octobre au 28 Novembre 2020, Monsieur le Maire propose par solidarité de ne pas percevoir le loyer du mois de Décembre 2020 pour alléger les charges de notre coiffeuse qui n'a dégagé aucun chiffre d'affaire durant cette période de pandémie Covid-19.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : 12 ; - Ont voté Pour par mandat : 0
- Ont voté contre : 0 ; - Ont voté contre par mandat : 0
- Se sont abstenus : 0 ; - Se sont abstenus par mandat : 0

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à ne pas présenter le titre de perception du loyer du salon de coiffure aux finances publiques pour le mois de décembre 2020.

4. Remplacement de l'armoire frigorifique

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que l'armoire frigorifique de la salle des fêtes doit être changée car certaines pièces ne sont plus disponibles.

Monsieur le Maire présente le devis de la société SADEC qui s'établit à la somme de 1.472,80 € H.T soit la somme de 1.767,36 € TTC.

L'armoire frigorifique servant à la cantine de Lalande en Son, la commune de Puiseux en Bray participera à cet achat à hauteur de 50 % du montant H.T.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : 12 ; - Ont voté Pour par mandat : 0
- Ont voté contre : 0 ; - Ont voté contre par mandat : 0
- Se sont abstenus : 0 ; - Se sont abstenus par mandat : 0

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à passer la commande de l'armoire frigorifique auprès de la société Sadec pour un montant de 1.472,80 H.T soit 1.767,36 € TTC.

5. Décision Modificative

Monsieur le Maire propose les décisions modificatives suivantes pour :

Besoin de provision sur compte n°2184 Mobilier : Tables Salle Fêtes -----	1 800,00 €
Alimentés par le compte n°615221 Bâtiments Publics, pour un montant de -----	1 800,00 €
Besoin de provision sur compte n°023 Virement à la section d'investissement -----	1 800,00 €
Alimenté par le compte n°021 Virement de la section de fonctionnement-----	1 800,00 €

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : 12
- Ont voté Pour par mandat : 0

Après délibération, le conseil municipal autorise ces décisions modificatives.

6. Délibération pour les travaux 2021

a. Remplacement des portes d'entrée, Portes-Fenêtres, grandes baies et châssis à soufflet

Une première tranche de travaux a été réalisée en 2020 concernant le changement de portes-fenêtres à l'école maternelle. Une deuxième tranche de travaux doit être réalisée afin que l'ensemble du bâtiment soit correctement isolé (économie d'énergie).

Le devis comprend le remplacement de plusieurs portes d'entrée et de secours, des châssis à soufflet, des grandes baies vitrées dans les classes et le hall d'entrée.

Ce remplacement est indispensable pour le confort des enfants et du personnel enseignant. Une meilleure isolation sera également source d'économie.

Le montant global du remplacement de ces menuiseries représente un investissement de 31.853,45 € HT soit 38.224,14 € TTC.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : 12 ; - Ont voté Pour par mandat : 0
- Ont voté contre : 0 ; - Ont voté contre par mandat : 0
- Se sont abstenus : 0 ; - Se sont abstenus par mandat : 0

Le conseil municipal après avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention au meilleur taux auprès du conseil départemental et auprès de l'état dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

b. Rénovation intérieure de l'église : Fourniture et pose d'un plancher dans le clocher et remise en état des panneaux lambrissés du Choeur

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour la réfection intérieure de l'église avec la fourniture et pose d'un plancher dans le clocher et la remise en état des panneaux lambrissés du Chœur établi par l'entreprise « Le Bois Intérieur » à Gournay en Bray pour un montant de **11.700 € H.T** soit la somme de **14.040,00 € TTC**.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : 12 ; - Ont voté Pour par mandat : 0
- Ont voté contre : 0 ; - Ont voté contre par mandat : 0
- Se sont abstenus : 0 ; - Se sont abstenus par mandat : 0

Le conseil municipal après avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention au meilleur taux auprès du conseil départemental de l'Oise et auprès d'autorités compétentes dans ce domaine.

c. Restauration des vitraux de l'église de Lalande en Son

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour la restauration des vitraux de l'église établi par la SARL « ATELIERS COURAGEUX » à Crevecoeur-Le-Grand pour un montant de **7.446,52 € H.T** soit la somme de **8.935,82 € TTC**.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : 12 ; - Ont voté Pour par mandat : 0
- Ont voté contre : 0 ; - Ont voté contre par mandat : 0
- Se sont abstenus : 0 ; - Se sont abstenus par mandat : 0

Le conseil municipal après avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention au meilleur taux auprès du conseil départemental de l'Oise et auprès d'autorités compétentes dans ce domaine.

7. Affaires Diverses

*** Enquête sur l'éclairage**

La municipalité de Lalande en son a lancé un sondage sur l'éclairage publique. L'ensemble des administrés de la commune ont répondu. Le résultat vous sera communiqué ultérieurement.

*** Distribution des masques dans les classes primaires**

Monsieur le Maire accompagné des deux adjointes dont la présidente du SIRS, ont distribué 1 boîte de 50 masques jetables et 2 masques en tissu aux 33 enfants du village des classes primaires.

*** Cartes cadeaux aux élèves de CM2 de la classe de Monsieur DETRAU**

Mme Marlène CHEVALIER, présidente du SIRS, accompagnée de la vice-présidence du SIRS : Mme Carla WIESNER, Mme Laëtitia COTY et Mme Anne VAUTARD ont distribué une carte cadeaux décathlon d'une valeur de 50 € en remplacement des prix de la kermesse pour les élèves entrant en classe de 6^{ème}.

*** Cartes de vœux**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la carte de vœux 2021 réalisée par la Sas Les Cartes de Lulu.

♦ Questionnaire concernant les lansonnais de plus de 65 ans pendant le confinement

Mesdames Christine BREANT, Marlène CHEVALIER, Mme Laëtitia COTY et Mme Anne VAUTARD, ont souhaité rencontrer les lansonnais de plus de 65 ans de la commune afin de connaître leur besoin pendant cette période de confinement. A cet effet, un questionnaire leur a été déposé ou complété sur place.

Ces personnes tenaient à remercier les lansonnais pour l'accueil qui leur a été réservé.

*** Remise des bons de fin d'année aux aînés**

Vu le contexte actuel, la traditionnelle bûche de Noël n'a pas pu être organisée. Les bons des aînés ont été distribués par Mesdames Christine BREANT et Mme Marlène CHEVALIER ainsi qu'une boîte de chocolats Jeff de Brugge de 250 gr pour une personne et une boîte de 500 gr pour un couple.

*** Noël 2020 : Distribution des jouets**

En raison du contexte sanitaire, L'arbre de Noël n'a pas pu être organisé.

La distribution a été effectuée en calèche en présence du père Noël et certains membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire remercie tous les participants (les enfants, les parents et les organisateurs).

L'idée de la distribution des jouets en calèche vient de Mme Anaïs LAGASSE.

Les organisateurs remercient Monsieur le Maire pour avoir offert la location de la calèche.

*** Travaux d'Elagage**

Monsieur le Maire présente le devis pour l'élagage du hêtre de la mairie pour un montant de 750 € H.T soit 900 € TTC.

La commande pour l'arrachage et le dessouchage des 63 pieds de Thuyas au terrain communal « Rue de la Ravine » a été passée le 02 Octobre 2019.

L'entreprise Gosteaux-Clabeau interviendra au printemps 2021.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h15.

La Secrétaire

Isabelle LAMETA

Le Maire,

Christophe DUQUENOY